

MARDI 12 NOVEMBRE 2024

LES ÉCHOS DU CSA DE RÉSEAU :

LA DNGCD, SUR LE POINT DE PRENDRE LE LARGE ?



Le Comité Social d'Administration de Réseau (CSA-R) du 8 novembre a permis au Directeur Général de soumettre aux représentants du personnel son projet de décret relatif au fonctionnement de la Direction Nationale Garde-Côtes des Douanes (DNGCD) et de modification de l'arrêté portant organisation de l'administration centrale DGDDI.

Il n'a pas réussi à nous convaincre de la nécessité de valider ce projet.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Pour l'administration, il s'agit simplement de la transcription juridique de plusieurs orientations fixées dans la stratégie DNGCD de 2023, qui entre en résonance avec les conclusions du rapport de la Cour des Comptes, publié le 03 octobre dernier, sur le fonctionnement de ce Service à Compétence Nationale (SCN).

Concrètement, ce projet conduit à une réorganisation profonde au sein du commandement de la DNGCD puisqu'il induit **un transfert de compétence de la Sous-Direction Réseau vers la DNGCD** (notamment en matière de conception et de production des instructions métier). Ainsi, une **nouvelle entité verra le jour au sein même de l'État-major de la DNGCD : le Service Programme Pilotage Emploi (SPPE)**. Ce nouveau service assurera le pilotage stratégique de l'activité des SGCD et constituera le correspondant national des partenaires de l'Action de l'État en Mer (AEM). Il s'articulera autour de 4 sections :

- stratégie, activité et performance,
- pilotage de l'activité aérienne,
- pilotage de l'activité navale,
- pilotage et optimisation de la donnée.



Cette évolution préfigure également une nouvelle gouvernance stratégique puisque **la DNGCD sera, par ailleurs, directement placée sous l'autorité fonctionnelle directe du Directeur Général**. Ce dernier présidera le Conseil Aérien et Maritime, auquel seront associés les services concernés de la DG et de la DNRED. Ce Conseil sera chargé de valider les orientations stratégiques de la DNGCD.

Pour l'administration, l'objectif final recherché consiste au renforcement du pilotage stratégique métier de la composante aéromaritime de la douane.

L'alliance UNSA Douanes/ CGC Douanes a indiqué qu'elle ne s'opposait pas à l'amélioration de l'organisation de la DNGCD. Toutefois, elle a réaffirmé avec force sa crainte de voir la structure Garde-Côtes s'éloigner (définitivement ?) de la sphère douanière. En effet, les mesures présentées octroient de facto une certaine autonomie à ce service à compétence nationale. Aussi, **nous avons rappelé au Directeur Général l'importance de réaffirmer l'ancrage de la DNGCD au sein de la DGDDI, tout en valorisant davantage les bons résultats obtenus**. L'UNSA Douanes et la CGC Douanes veilleront, par ailleurs, à ce qu'une réforme prochaine du fonctionnement de la Garde-Côtes ne se réalise pas au détriment des agents. **Ces échanges nous ont également permis de rappeler au DG les attentes en cours de nos collègues aériens...**



En réponse aux éléments énoncés, le Directeur Général s'est voulu rassurant... affirmant que **« muscler les capacités internes de la DNGCD n'emportait pas une autonomie de la structure »,** avant de conclure par une lapalissade : **« ce n'est pas parce que la DNGCD est rattachée au Directeur Général qu'elle ne peut pas partir... »**

Chez les initiés, la DNGCD aurait-elle déjà mis les voiles ?

